



Feuille explicative aux parents

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Pour un climat scolaire positif

2023-2024

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 7 décembre 2023

POUR MIEUX SE COMPRENDRE



Violence

- "Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens." (Art. 13 LIP)

Intimidation

- "Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- Dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

Violence à caractère sexuel

- "Toute **forme de violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**,
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un **moyen technologique.** »
(tiré du site du protecteur national de l'élève)

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

Portrait de l'école

- 77% des élèves sont à l'aise de parler à un adulte signifiant de l'école;
- La cour de récréation demeure un lieu à risque;
- L'an dernier, il y a eu une diminution du nombre de cas de violence et d'intimidation;
- Le moment de la journée le plus à risque est l'après-midi.



Mesures préventives

Objectif 1: Maintenir et/ou améliorer le % d'élèves qui sont victimes de violence verbale. Maintenir et /ou améliorer le % du nombre d'élèves qui dénoncent à un adulte de l'école.

- Ce que l'école va faire:
 - Valoriser la communication non violente auprès des élèves;
 - Valoriser le suivi 2-1-1 auprès du personnel et des parents;
 - Mise en place du projet PARAPLUIE

Autres mesures

- Ajout de la violence en lien avec l'origine ethnique, l'appartenance religieuse et linguistique dans le code de vie de l'école (comportements interdits).

Objectif 2: Sensibiliser les élèves de l'école à la diversité et à l'inclusion.

- Ce que l'école va faire:
 - Activités de sensibilisation pour tous les élèves;
 - Impliquer les élèves pour la création d'activités inclusives;
 - Participation aux journées thématiques.

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Ateliers animés par l'AVSEC;
- Participation à la journée du 17 mai (journée internationale contre l'Homophobie et la transphobie).

Mesures de sécurité visant à contrer la violence à caractère sexuel

Mesures de sécurité

- Surveillance active aux endroits à risques;
- Enseigner le rôle du témoin.

Formations obligatoires

- Formation obligatoire offerte par le ministre de l'Éducation pour tout le personnel.

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?



Au moment même où l'acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées;
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel ou de groupe
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer la personne quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

Sanctions possibles

- Retrait de classe
- Geste réparateur
- Perte de privilège
- Jeu dans une zone restreinte aux récréations
- Suspension interne ou externe

Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211).

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Pour les élèves auteurs, victimes, témoins: Référence, au besoin, au CISSSO, CAVAC, service de police, fondation Marie-Vincent.

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation



BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.



POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.



- 819-684-5341
- Sandy.Raposo@ccsspo.gouv.qc.ca
- www.euclidelanthier.ccsspo.gouv.qc.ca

RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- Vicky Pilon
- 819-684-5341 poste 801772
- pilonvic@ccsspo.gouv.qc.ca

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

- Caroline Sauvé
- 819 771-4548 poste 850701
- caroline.sauvé@ccsspo.gouv.qc.ca

Protectrice régionale de l'élève

- Me Esthel Née
- 1 833 420-5233
- info@pne.gouv.qc.ca
- www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve

RESSOURCES EXTERNES

Ligne Parents

- 1 800 361-5085
- www.ligneparents.com

Service de police de Gatineau

- 819 246-0222
- gatineau.ca/portail/police

CISSS de l'Outaouais

- 811 option 2
- ciyss-outaouais.gouv.qc.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- 1 800 331-2311
- www.cavac.qc.ca

Commission des services juridiques

- 1 800 842-2213
- www.csj.qc.ca

Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- 819 595-1905
- www.ciasf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- 819 771-1773
- www.calas.ca

Aidez-moi svp

- aidezmoisvp.ca